

COMMUNICATION

Pour les candidats individuels : le passeport professionnel et son guide d'accompagnement sont librement téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/crm2/passassist/index.php>

E4 Relations commerciales

L'épreuve prend appui sur un dossier composé uniquement de :

- la partie du passeport professionnel du candidat correspondant aux situations professionnelles qui ont permis la mobilisation des compétences évaluées dans l'épreuve E4. Un exemple de fiche de description des situations est donné en **annexe V** de la circulaire nationale. Il convient de disposer de la version imprimée des fiches de situation composant ce dossier.

Le passeport professionnel comprend autant de fiches de situation que nécessaire pour permettre à la commission d'interrogation de disposer d'une base suffisante d'évaluation des acquis du candidat. Les fiches de situation présentées sont listées dans un tableau récapitulatif (modèle en annexe V de la circulaire nationale)

Cette partie est à réaliser en deux exemplaires

E6 Projet et pratiques de la communication

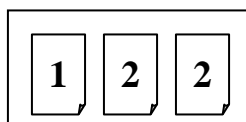
L'épreuve prend appui sur un dossier composé de 2 parties :

- 1** ➤ - les attestations de stage (**annexe XII** de la circulaire nationale)
➤ **ou** - les certificats de travail et les attestations de présence en entreprise (**annexe XIII** de la circulaire nationale) pour les candidats relevant de l'alternance (apprentis et sous contrat de professionnalisation)
➤ **ou** - les certificats
➤ de travail pour les candidats relevant de l'expérience professionnelle.
- 2** ➤ -la partie du passeport professionnel du candidat correspondant aux situations professionnelles dites de « projet » et de « production » qui ont permis la mobilisation des compétences évaluées dans l'épreuve E6. Un exemple de fiche de description des situations est donné en **annexe XI** de la circulaire nationale. Il convient de disposer de la version imprimée des fiches de situation composant ce dossier
➤ -la fiche Projet sur le modèle donné en **annexe XI** de la circulaire nationale.
- 2** est à réaliser en deux exemplaires.

Le passeport professionnel comprend autant de fiches de situation que nécessaire pour permettre à la commission d'interrogation de disposer d'une base suffisante d'évaluation des acquis du candidat. Les fiches de situation présentées sont listées dans un tableau récapitulatif (modèle en annexe XI de la circulaire nationale)

Le dossier doit obligatoirement être rédigé à l'aide d'un traitement de texte.

L'ensemble ainsi constitué sera transmis au Lycée A. et J. Renoir à Angers :



3 parties distinctes non reliées, au nom du candidat, sans indication du centre de formation

IMPORTANT : la non-conformité d'un dossier entraîne la non-validité de l'épreuve

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier peut être prononcée dès qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier (E4-E6),
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice (E4-E6),
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen (E6),
- documents constituant le dossier non visés, non signés par les personnes habilitées à cet effet (E6).

La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention «non valide» à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Date limite de dépôt des dossiers :

VENDREDI 26 AVRIL 2019

Lieu : Lycée A. et J. Renoir
15 impasse Ampère
BP 53512
49035 Angers Cedex 01

AUCUN DOSSIER NE DEVRA ETRE ENVOYE AU RECTORAT